

Direction de
l'environnement et du
développement durable

Faits saillants 2011





La **Direction de l'environnement et du développement durable** a pour mission d'améliorer la qualité et le cadre de vie des citoyens de l'agglomération de Montréal en sensibilisant la population aux problématiques environnementales, en assurant la promotion et le contrôle de la qualité du milieu physique, en agissant pour une gestion responsable des matières résiduelles et des ressources sur le territoire et en contrôlant la qualité et l'innocuité des aliments au niveau des établissements alimentaires.

La Direction assume auprès des services municipaux, des arrondissements, des villes liées et d'autres instances un rôle d'expert en matière de protection de l'environnement et développe, à ce titre, des politiques, des programmes et des plans d'action, le tout dans une perspective de développement durable.

Ce document a été préparé à partir des bilans 2011 déposés par les chefs de division de la Direction de l'environnement et du développement durable.





Table des matières

Message de la directrice	4
2011 en un coup d'oeil	5
Le développement durable : des objectifs à la hauteur de nos ambitions	6
Déploiement du Plan corporatif en développement durable 2010-2015	
Poursuite du Plan collectif de développement durable	
Vers une meilleure performance environnementale	7
La qualité de l'air : pour une population en santé	8
La qualité de l'air sous haute surveillance	
Le contrôle des rejets industriels	
L'élaboration de règles et de normes	
Des eaux de qualité, une ressource vitale	10
La surveillance des milieux aquatiques	
L'élaboration de la réglementation	
L'éducation, un pas décisif vers un avenir viable	12
Le Camp zéro déchet fait des petits	
Une septième saison pour la Patrouille verte	
Un rendez-vous incontournable	
Formation des personnes-ressources des éco-quartiers	
Objectif zéro pesticide	13
Une utilisation encadrée des pesticides	
La lutte intégrée : pour un entretien écologique des terrains municipaux	
Une gestion optimale des terrains contaminés	14
Programme ClimatSol	
Parc d'entreprises de la Pointe-Saint-Charles (PEPSC)	
Protection des sols du domaine public	
Partage de l'information	
Une chaude lutte contre les changements climatiques	15
Programme Climat municipalités	
Fonds Énergie	
Les 3R-V en action	16
Matières recyclables	
Matières organiques	
Réemploi	
Réhabilitation du CESM	
La sécurité des aliments à la loupe	19
Renouvellement de l'entente avec le MAPAQ	
Activités réalisées	
Un nouveau mode d'administration	20
Des interventions stratégiques	
L'organigramme 2011	21



Message de la directrice

C'est avec fierté que je vous invite à découvrir les principales réalisations de la Direction de l'environnement et du développement durable en 2011. Cette année encore, la Direction a multiplié les initiatives pour faire de Montréal une métropole durable et créer un milieu de vie de qualité pour les citoyens.

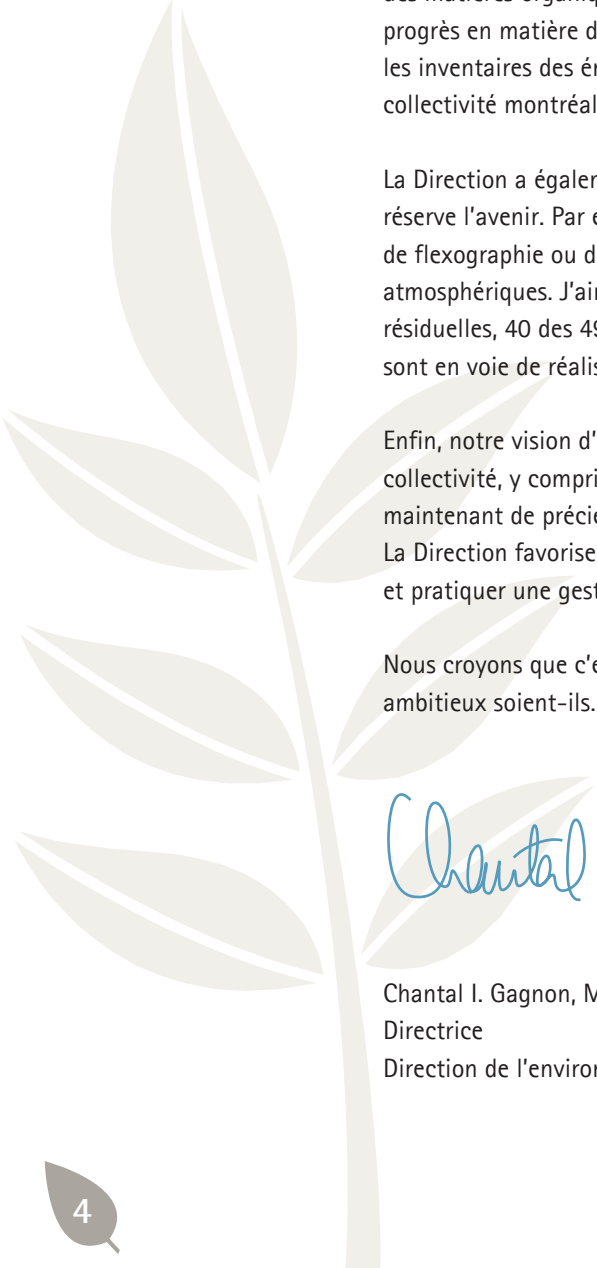
D'abord, elle a maintenu ses efforts de veille, d'analyse, de contrôle et de suivi, indispensables pour prendre des décisions éclairées et assurer la protection des individus et des milieux naturels, à court et à long terme. Ainsi, des consultations publiques menées en 2011 nous ont aidés à préciser les enjeux liés à l'implantation de centres de traitement des matières organiques. Parallèlement, nous continuons de suivre nos progrès en matière de réduction de gaz à effet de serre en débutant les inventaires des émissions de l'agglomération de Montréal et de la collectivité montréalaise. Des plans d'action et de réduction suivront.



La Direction a également mis en place et poursuivi des actions concrètes pour relever les défis que nous réserve l'avenir. Par exemple, la mise aux normes d'une quarantaine d'imprimeries utilisant un procédé de flexographie ou de rotogravure montre bien l'efficacité de notre démarche pour réduire les émissions atmosphériques. J'aimerais également souligner que, dans le cadre du Plan directeur de gestion des matières résiduelles, 40 des 49 actions prévues ont déjà été amorcées. Cela signifie que plus de 80 % des mesures sont en voie de réalisation, et nous ne sommes qu'à mi-parcours !

Enfin, notre vision d'une métropole durable ne pourrait se concrétiser sans la mobilisation de toute la collectivité, y compris les entreprises, les organismes communautaires, les citoyens et les élus, qui disposent maintenant de précieux outils pour tenir compte des enjeux du développement durable dans leurs décisions. La Direction favorise donc la sensibilisation et l'établissement de partenariats pour protéger l'environnement et pratiquer une gestion responsable des ressources.

Nous croyons que c'est cet engagement partagé qui nous permettra d'atteindre nos objectifs, aussi ambitieux soient-ils.



Chantal I. Gagnon, MBA
Directrice
Direction de l'environnement et du développement durable



2011 en un coup d'œil

DÉVELOPPEMENT DURABLE

- Ajout d'une rubrique sur les enjeux du développement durable dans les sommaires décisionnels des élus municipaux
- Augmentation de près de 30 % du nombre de partenaires du Plan collectif de développement durable par rapport à 2010
- Adoption de plans locaux de développement durable par huit arrondissements et deux villes liées

AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DE L'AIR

- Mise aux normes d'une quarantaine d'imprimeries utilisant un procédé de flexographie ou de rotogravure

AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DE L'EAU

- Poursuite du dépistage des réseaux d'égouts pluviaux

RÉDUCTION DES PESTICIDES

- Projet-pilote dans l'arrondissement de Saint-Laurent pour diminuer la présence de mauvaises herbes

DÉCONTAMINATION DES SOLS

- Recherche de solutions pour l'enlèvement des hydrocarbures en phase flottante au Parc d'entreprises de la Pointe-Saint-Charles

LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

- Cueillette de données en préparation des inventaires des émissions de GES de la Ville et de la collectivité montréalaise

GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

- Bilan positif du Plan directeur de gestion des matières : à mi-parcours, 40 des 49 actions prévues ont été entreprises
- Implantation du bac roulant dans tous les arrondissements qui pouvaient le recevoir
- Consultations publiques sur l'implantation de centres de traitement des matières organiques
- Ouverture d'un septième écocentre dans l'arrondissement de LaSalle

INSPECTION DES ALIMENTS

- Re conduite de l'entente sur le fonctionnement et le financement des programmes d'inspection des aliments pour les années 2010 à 2012 avec le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ)

CONTRÔLE ET SOUTIEN À LA DIRECTION

- Administration de l'application informatique sur la gestion des activités en environnement
- Mise à jour des sites Internet « Environnement » et « Développement durable »
- Élaboration d'un plan de classement pour la Direction
- Intégration de la fonction communication dans les activités des unités d'affaires



Le développement durable : des objectifs à la hauteur de nos ambitions

Plusieurs initiatives ont permis d'intégrer les principes du développement durable à la gestion des activités municipales et de favoriser la collaboration entre les divers intervenants de la collectivité.

La Direction a collaboré avec plusieurs services municipaux, notamment lors de l'analyse de certains projets urbains dont ceux du campus Outremont, du secteur de l'ancien hippodrome de Montréal et des ateliers du CN.

DÉPLOIEMENT DU PLAN CORPORATIF EN DÉVELOPPEMENT DURABLE 2010-2015

Élaboré en collaboration avec les services centraux et les administrations locales, ce plan place le développement durable au cœur de la gestion de la Ville. Il présente l'approche adoptée par Montréal ainsi qu'une feuille de route qui précise les mesures à mettre en œuvre au sein de l'administration municipale montréalaise.

Parmi les initiatives déployées, l'ajout d'une rubrique sur le développement durable dans les sommaires décisionnels de la Ville de Montréal permet d'informer les décideurs sur les enjeux de développement durable inhérents à la décision qu'ils s'approprient à rendre. Les élus de Montréal se sont familiarisés avec le concept du développement durable lors d'une formation qui présentait des façons concrètes d'appliquer ce concept au secteur municipal.

POURSUITE DU PLAN COLLECTIF DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le Plan 2010-2015 est le fruit de la collaboration d'organismes montréalais de tous les horizons, dont l'intérêt envers le développement durable s'accroît sans cesse. En 2011, grâce aux efforts de la Direction, le nombre d'organismes partenaires est passé de 140 à 180. Ils se sont rencontrés à deux reprises pour discuter du suivi de la mise en œuvre du Plan collectif. De plus, 10 administrations locales ont adopté leur plan local de développement durable.

L'EXPERTISE, ÇA SE PARTAGE !

Au 9^e Sommet mondial Écocité organisé par le Centre d'écologie urbaine. Se tenant pour la première fois à Montréal, le Sommet a rassemblé, du 22 au 26 août 2011, plus de 1 500 délégués provenant de 280 villes réparties dans 70 pays. La Direction y a présenté l'approche montréalaise en développement durable.

Au sein du Réseau des partenaires animé par la Direction, la Conférence régionale des élus de Montréal et le Conseil régional de l'environnement de Montréal. L'organisation de rencontres thématiques, la diffusion du bulletin électronique *DOMINO* et la présentation de la cinquième édition du Gala de reconnaissance en environnement et développement durable ont permis de traiter des enjeux et des réalisations montréalaises.

Avec le programme Quartiers 21. Quatre nouveaux projets de développement durable, financés conjointement par la Direction de la santé publique de Montréal et la Direction de l'environnement, ont été acceptés dans les arrondissements de Ahuntsic-Cartierville, de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension, de Verdun et de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve.



Jardin Louisbourg
Crédit : © Greicy Bialikamien,
Ville en vert | éco-quartier Ahuntsic-Cartierville

Vers une meilleure performance environnementale

En 2006, la Direction s'est dotée d'un système de gestion environnementale (SGE) qui contient les engagements, les pratiques et les procédés visant à améliorer sa propre performance environnementale. Voici un aperçu des principaux projets et des indicateurs de performance de la deuxième boucle, qui a pris fin en 2011.



Grâce à cette démarche, 44 projets ont permis jusqu'à présent de réduire l'empreinte écologique des activités de la Direction.

TRANSPORT

- Réduction de 40 % des émissions de gaz à effet de serre (GES) attribuables au transport des employés (par rapport à 2006)

ÉNERGIE

- Réduction de 7,5 % de la consommation énergétique des bâtiments occupés par la Direction (par rapport à 2007)

MATIÈRES RÉSIDUELLES ET DANGEREUSES

- Réduction de 13 % de la consommation de papier dans les imprimantes (par rapport à 2008)
- Envoi de 74 % des matières résiduelles vers les bonnes filières de traitement

APPROVISIONNEMENT

- Mise en œuvre de 20 ententes écoresponsables et d'outils d'aide à l'achat « vert »

CONFORMITÉ RÉGLEMENTAIRE

- Correction de 95 % des éléments non conformes (en référence à la vérification de conformité environnementale de 2007)

CONTRÔLE ET RAYONNEMENT

- Mise en place d'un tableau de bord pour la surveillance des objectifs (contrôle des données depuis 2006)
- Accompagnement de services et d'arrondissements en vue de l'implantation de SGE (dont l'un vise la certification ISO 14 001)
- Participation aux travaux du comité Bâtivert sur la mise en œuvre de la politique de développement durable pour les édifices de la Ville de Montréal

EAU

- Réalisation d'un portrait de l'utilisation de l'eau à la Direction
- Économie de 60 000 litres d'eau en 1 an grâce au remplacement de 4 systèmes de recirculation d'eau dans les laboratoires de Crémazie
- Récupération de 9,6 millions de litres d'eau en 9 mois pour l'arrosage des voies de circulation sur le site du Complexe environnemental de Saint-Michel (CESM)
- Respect des normes de traitement des eaux de lixiviation sur le site du CESM

La qualité de l'air : pour une population en santé

Pour contrer la pollution atmosphérique et protéger la santé des citoyens, la Direction surveille la qualité de l'air, contrôle les rejets industriels et établit les règles et les normes qui guident ses interventions.

L'année 2011 a donné lieu à seulement 69 jours de mauvaise qualité de l'air, dont 19 épisodes de smog et 50 jours où la présence de polluants était liée à des activités humaines locales.

LA QUALITÉ DE L'AIR SOUS HAUTE SURVEILLANCE

Le Réseau de surveillance de la qualité de l'air (RSQA) mesure en continu les concentrations de différents polluants atmosphériques afin de déterminer la nature, le degré et l'étendue de la pollution, ce qui permet de cibler certaines interventions et d'en évaluer l'efficacité.

PROGRAMME FEU VERT. Comme le chauffage au bois constitue une source importante de pollution qui contribue au smog hivernal et peut aggraver certaines maladies, le gouvernement du Québec a lancé en 2011 le programme Feu vert, qui propose un incitatif financier aux citoyens qui remplacent leur appareil ou qui s'en départissent. Le RSQA soutient Équiterre, qui administre ce programme.

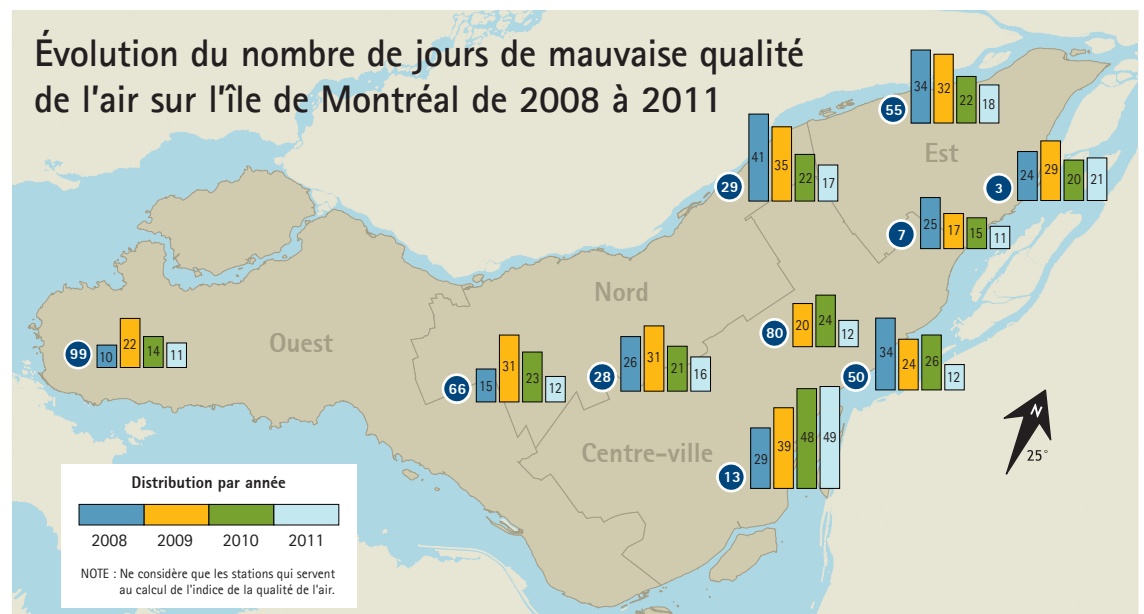


Station d'échantillonnage 28 (Décarie)

L'EXPERTISE, ÇA SE PARTAGE !

Au sein du Réseau national de surveillance de la pollution atmosphérique. Rencontre annuelle des gestionnaires à Victoria du 3 au 5 mai 2011, au cours de laquelle le RSQA a présenté son bilan 2010 ainsi qu'une comparaison des mesures des particules (PST, PM_{10} et $PM_{2,5}$) dans certains secteurs de Montréal. Encore une fois, la qualité du travail a été soulignée.

Évolution du nombre de jours de mauvaise qualité de l'air sur l'île de Montréal de 2008 à 2011





LE CONTRÔLE DES REJETS INDUSTRIELS

Responsable d'appliquer la réglementation sur l'assainissement de l'air (*Règlement 2001-10* de la CMM), qui vise à contrôler les émissions de différentes sources sur tout le territoire de l'agglomération montréalaise, la Direction effectue un suivi régulier des émissions des établissements industriels et exige des correctifs s'il y a lieu. En plus de ses activités de caractérisation et de suivi, deux problématiques ont particulièrement retenu son attention.

FLEXOGRAPHIE ET ROTOGRAVURE. Poursuivant son action auprès d'imprimeurs utilisant un procédé de flexographie ou de rotogravure, la Direction a approuvé une quarantaine de projets de mise en conformité d'imprimeurs pour les émissions de composés organiques volatils (COV).

CUISSON AU FOUR À BOIS. À la suite de plaintes de citoyens sur la fumée et les odeurs provenant de la cuisson d'aliments dans un four à bois ou au charbon de bois, des études ont été effectuées sur les émissions provenant des restaurants de grillades et sur les moyens de réduire les émissions de particules dans l'air. L'utilisation de filtres par certains restaurateurs a permis de réduire de façon significative les émissions de particules dans l'air et a contribué à éliminer les nuisances rapportées par les citoyens.

L'ÉLABORATION DE RÈGLES ET DE NORMES

Alors que le *Règlement 2001-10* de la CMM continue à s'appliquer sur le territoire montréalais, un nouveau règlement sur l'assainissement de l'air a été promulgué en 2011 pour le reste du Québec. Dans une perspective d'amélioration continue, une étude comparative des deux règlements sur les plans des exigences, de leur sévérité et de leur mise en œuvre a été entamée. Celle-ci se poursuivra jusqu'en 2014 et devrait donner lieu à des recommandations en vue de modifier le règlement.

Par ailleurs, la participation au projet d'envergure mené par le Conseil canadien des ministres de l'environnement, soit le développement d'un nouveau système de gestion de la qualité de l'air, comprenant des normes plus sévères pour l'ozone et les particules fines ($PM_{2,5}$), a permis de faire valoir l'expertise de la Ville de Montréal. On a notamment fait appel à son expérience en surveillance de la qualité de l'air et en application de la réglementation auprès des industries.

À LA DIVISION DU CONTRÔLE DES REJETS INDUSTRIELS

PRÉLÈVEMENTS D'ÉMISSIONS

- 125 caractérisations des émissions atmosphériques de sources fixes
- 87 jours consacrés à la surveillance des prélèvements demandés aux entreprises
- 40 échantillons de produits pétroliers pour vérifier le respect des normes de teneur en soufre

PLAINTES, POURSUITES ET AMENDES

- 997 plaintes de citoyens
- 214 avis signifiés exigeant des correctifs
- 20 nouvelles poursuites déposées et 8 condamnations

PERMIS

- 98 permis délivrés pour des projets d'épuration
- 306 permis temporaires délivrés pour des chantiers de construction ou de rénovation

À LA DIVISION DE L'EXPERTISE TECHNIQUE

AIR AMBIANT

- Plus de 11 000 résultats d'analyses

CONTRÔLE DES REJETS INDUSTRIELS

- 1 700 analyses d'émissions atmosphériques

Flexographie et rotogravure : une quarantaine d'imprimeurs se mettent aux normes.



Des eaux de qualité, une ressource vitale

La Direction met tout en œuvre pour préserver la qualité des plans d'eau. À cette fin, elle surveille les milieux aquatiques et contrôle les rejets d'eaux usées par une observation continue et l'application de normes strictes.

Une hausse de 30 % des précipitations par rapport à la moyenne des 10 dernières années, un nombre inhabituellement élevé d'orages et des augmentations importantes du débit de la rivière des Prairies et du fleuve Saint-Laurent ont influencé la qualité des cours d'eau.

LA SURVEILLANCE DES MILIEUX AQUATIQUES

Tout au long de l'année, le Réseau de suivi du milieu aquatique (RSMA) a prélevé des échantillons afin de dresser un bilan de la qualité des plans d'eau à Montréal et de déterminer les mesures à prendre pour l'améliorer.

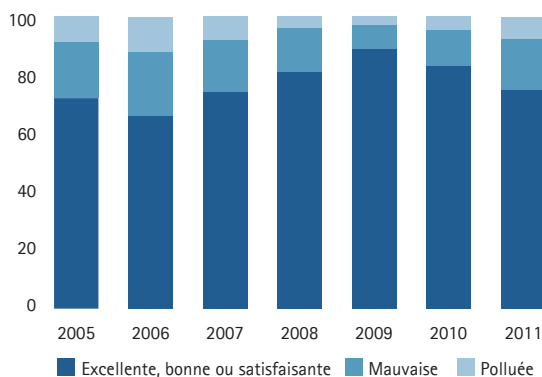
COURDO : STABILITÉ DES PLANS D'EAU

LIMITROPHES. Par rapport au dernier bilan réalisé en 2004, la qualité de l'eau du lac Saint-Louis et du fleuve Saint-Laurent est demeurée stable, soit de bonne à excellente. Par ailleurs, l'eau est toujours polluée dans la zone d'influence des rejets de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R. Marcotte, située sur la pointe est de l'île. Il en va de même pour les eaux riveraines situées le long de la rive nord du fleuve.

QUALO : BAISSÉ DE LA QUALITÉ DE L'EAU EN

RIVE. Une station d'échantillonnage obtient la qualification QUALO lorsqu'elle maintient une très bonne qualité bactériologique (moins de 200 COLI/100 ml) pendant l'année.

Évolution de la qualité de l'eau en rive depuis 2005



Exutoire du ruisseau Denis lors d'une pluie abondante

En 2011, le pourcentage de stations QUALO a diminué de 72 % à 56 % en 2010. Il s'agit d'un net recul comparativement à la période de 2008 à 2010. C'est le secteur du fleuve Saint-Laurent qui a connu la plus forte détérioration.

RUISSO : D'AVANTAGE DE RUISSAUX ET DE PLANS D'EAU INTÉRIEURS POLLUÉS.

Bien que le pourcentage de stations où l'eau est qualifiée « d'excellente, de bonne ou de satisfaisante » soit demeuré stable à 50 %, le nombre de stations dont les eaux sont polluées est passé de 5 en 2010 à 18 en 2011.

PLUVIO : POURSUITE DU DÉPISTAGE DES

RÉSEAUX D'ÉGOUT PLUVIAUX. Les réseaux d'égout pluviaux constituent une importante source de contamination des plans d'eau en raison de la pollution diffuse et des raccordements inversés du réseau sanitaire vers le réseau pluvial. Le programme 2011 a permis de compléter le dépistage de deux grands réseaux pluviaux étudiés partiellement en 2009. Par ailleurs, quatre émissaires pluviaux se déversant dans la rivière des Prairies ont été étudiés en détail, de même que tous les réseaux alimentant les ruisseaux De Montigny, O'Connell et Terra-Cotta.



L'ÉLABORATION DE LA RÉGLEMENTATION

Plusieurs projets ont retenu l'attention de la Direction : la modification du *Règlement 2008-47* de la CMM quant à la norme de rejet d'hydrocarbures aromatiques polycycliques, la mise en œuvre des normes de rejet de la nouvelle réglementation sur les eaux usées (*Règlement 2008-47* de la CMM), qui entreront en vigueur en 2012, et des modifications au règlement relatif aux rejets dans les ouvrages d'assainissement de l'agglomération de Montréal (*Règlement RCG 08-041*).

À LA DIVISION DU CONTRÔLE DES REJETS INDUSTRIELS

Afin de limiter les rejets dans les ouvrages d'assainissement et les cours d'eau, la Direction procède à des inspections, à des prélèvements et à des analyses des rejets des établissements industriels et s'assure de leur conformité aux règlements en vigueur.

PRÉLÈVEMENTS D'EAUX USÉES

- 600 échantillons lors de 440 visites d'établissements
- 183 échantillons dans le réseau d'égout

ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES

- Étude de 226 rapports de caractérisation provenant d'établissements industriels
- Étude de près de 120 programmes de mise en conformité d'entreprises qui dépasseront les nouvelles normes de rejet en vigueur en 2012
- Délivrance ou modification de 47 permis de déversement aux entreprises à l'étude

PLAINTES, POURSUITES ET AMENDES

- 142 plaintes de citoyens
- 188 avis signifiés exigeant des correctifs
- 17 nouvelles poursuites déposées et aucune condamnation en 2011

PERMIS ET APPROBATIONS

- 18 permis de déversement accordés
- 82 approbations de projets d'épuration des eaux usées ou de prévention des déversements accidentels

L'EXPERTISE, ÇA SE PARTAGE !

Avec les partenaires du COPEM technique.

Participation au cadre de consultation québécois sur le projet de règlement d'Environnement Canada sur les effluents des usines d'épuration d'eaux usées.

Avec l'Alliance des Villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent.

Positionnement de la Ville de Montréal sur la gestion des eaux pluviales, la gestion des eaux de ballast, l'exploration et l'exploitation des gaz de schiste, la prévention et la préparation en cas de déversement ainsi que l'engagement à restaurer les rives.

À LA DIVISION DE L'EXPERTISE TECHNIQUE

EAUX USÉES

- Plus de 17 000 résultats d'analyses pour la station d'épuration des eaux usées Jean-R. Marcotte et celle de l'île Notre-Dame
- Près de 27 000 résultats d'analyses dans le cadre de l'application du *Règlement 2001-9* de la CMM (normes de rejet)
- Près de 4 200 résultats d'analyses dans le cadre de l'application du *Règlement 129* (tarification des rejets)

EAUX DES PISCINES ET PATAUGEOIRES

- 1 230 visites effectuées à 198 bassins aquatiques
- Plus de 4 200 analyses en laboratoire

RÉSEAU DU SUIVI DU MILIEU AQUATIQUE (RSMA)

- Plus de 24 000 analyses physico-chimiques et microbiologiques réalisées dans le cadre des programmes QUALO, RUISSO, COURDO et PLUVIO

QUALITÉ DE L'EAU POTABLE

- 37 000 analyses chimiques (inorganiques et organiques) et 32 000 analyses microbiologiques
- Environ 3 700 analyses de plomb, de cuivre, de zinc, de fer, d'antimoine et de cadmium
- 400 visites d'échantillonnage aux fins de suivi de la qualité de l'eau potable (confirmation du respect des normes)

L'application du *Règlement 129* sur la tarification des rejets d'eau usées industrielles et les frais de service de caractérisation des rejets d'eaux usées imputée aux entreprises ont généré respectivement des recettes de 3,8 M\$ et 250 000 \$.



L'éducation, un pas décisif vers un avenir viable

L'éducation relative à l'environnement nous invite à enrichir nos connaissances afin de prendre des décisions éclairées pour l'avenir de notre planète. Dans cet esprit, la Direction a organisé plusieurs activités d'information et de sensibilisation.

21 visites guidées du CESM et de ses installations ont été offertes à des groupes d'étudiants, à des comités verts, à des groupes écologistes et à des délégations d'autres pays.

LE CAMP ZÉRO DÉCHET FAIT DES PETITS

Pour une quatrième saison, la formule « Zéro déchet » a été adoptée par 8 000 enfants montréalais de 35 camps d'été différents, soit 2 000 de plus qu'en 2010. Grâce aux outils de mesure fournis à 12 camps participants, la Direction a évalué que plus de 62 % des matières résiduelles générées par les activités de ces camps ont été récupérées et acheminées vers les filières du recyclage et du compostage. L'expérience montréalaise suscite un grand intérêt et a été présentée lors de différents séminaires, notamment par la Table du loisir estival de la Montérégie, l'Association des camps certifiés du Québec et le Sommet mondial Écocité 2011.

UNE SEPTIÈME SAISON POUR LA PATROUILLE VERTE

Près de 60 000 citoyens ont été touchés par l'une ou l'autre des activités des 47 patrouilleurs qui ont abordé la promotion de la biodiversité, la gestion responsable de l'eau et la mise en valeur des matières résiduelles. La collecte itinérante de produits issus des technologies de l'information et des communications, qui a permis de récupérer 15 tonnes de matières (ordinateurs, écrans, téléphones cellulaires, etc.) sur 19 sites différents, a sans doute été l'événement marquant de cette septième édition.



Camp de jour Saint-Zotique, Le Sud-Ouest

UN RENDEZ-VOUS INCONTOURNABLE

La Direction a participé à l'organisation du 11^e colloque de Montréal en éducation relative à l'environnement et à l'écocitoyenneté, qui s'est déroulé les 3 et 4 novembre 2011 sous le thème « La nature, un terreau fertile en éducation ». Elle y a présenté un atelier sur la *BioTrousse urbaine de Montréal*, un document permettant de découvrir la biodiversité de la ville, et a animé quelques séances plénières. Le kiosque de la Ville de Montréal a également été fort remarqué.

FORMATION DES PERSONNES-RESSOURCES DES ÉCO-QUARTIERS

Trois séances de formation ont porté sur les pratiques municipales en matière de contrôle de la qualité de l'air, sur la mobilité urbaine, y compris la stratégie cyclable, le projet de quartier vert et le dossier du pédibus, ainsi que sur les technologies de biométhanisation et de compostage industriel envisagées pour assurer le traitement écologique des matières organiques.

Objectif zéro pesticide

Depuis 2004, la Direction voit à soutenir l'application du règlement interdisant l'utilisation de pesticides sur l'île de Montréal, en adoptant des méthodes de lutte intégrée et en sensibilisant les citoyens au jardinage écologique. Ces actions visent aussi à renforcer la gestion écologique des espaces verts.

UNE UTILISATION ENCADRÉE DES PESTICIDES

Conformément à la *Loi sur les pesticides* (L.R.Q., chapitre P-9.3) et à ses règlements afférents, la Direction s'assure que l'achat et l'emploi de pesticides d'usage commercial par la Ville respectent des règles strictes. Ainsi, l'utilisation de ces produits dans le cadre d'activités municipales est effectuée ou supervisée par des employés certifiés.

LA LUTTE INTÉGRÉE : POUR UN ENTRETIEN ÉCOLOGIQUE DES TERRAINS MUNICIPAUX

La lutte intégrée consiste à contrôler la présence d'espèces nuisibles en combinant des mesures biologiques, physiques, chimiques ou culturales, ce qui permet d'éviter ou de limiter le recours aux pesticides. En 2011, trois projets de lutte intégrée se sont déroulés dans les arrondissements et les villes liées.



Pré fleuri à prédominance d'orge agréable



Traitement au savon insecticide
Parc Beauclerk, Mercier-Hochelaga-Maisonneuve

LE CONTRÔLE DES MAUVAISES HERBES. Pour déterminer si certains mélanges de semences de vivaces indigènes peuvent diminuer la présence de mauvaises herbes tout en favorisant la diversité biologique et en réduisant le nombre de tontes nécessaires, un projet d'une durée d'au moins trois ans a été entrepris sur le terre-plein du boulevard Thimens, dans l'arrondissement de Saint-Laurent.

LE CONTRÔLE DU PUCERON DU TILLEUL.

Le parc Beauclerk de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve a été choisi pour tester et comparer l'efficacité de deux pesticides à faible impact. Toutefois, en raison de la faible présence de pucerons sur ce site en 2011, l'étude n'a pas été concluante.

LE CONTRÔLE DES GUÊPES FOUISSEUSES. Même si les guêpes fouisseuses contribuent à l'élimination d'insectes nuisibles, leur population doit être contrôlée à un seuil acceptable. Trois modèles de tamiseurs de sable ont été testés pour évaluer l'efficacité de la récolte des cocons. Ces essais, combinés aux connaissances acquises depuis 2008, ont permis d'élaborer un plan d'intervention pour les responsables de parcs.

Diverses campagnes de communication ont été menées auprès des citoyens afin de présenter les projets de lutte intégrée et les solutions de rechange aux pesticides.



Une gestion optimale des terrains contaminés

L'essor industriel a laissé sa marque sur les sols montréalais. Aujourd'hui, la Direction intervient sur plusieurs plans pour caractériser, inventorier, gérer et réhabiliter les sites contaminés.

En 2011, la Ville détenait des renseignements à jour sur l'état de 2 540 terrains contaminés sur son territoire : c'est la raison d'être du Système d'information sur les sols des terrains caractérisés (SISTeC).

PROGRAMME CLIMATSol

En 2007, le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) a alloué à la Ville de Montréal une enveloppe globale de 25 M\$ pour financer des projets de caractérisation ou de réhabilitation de terrains contaminés. En 2011, 62 nouvelles demandes totalisant 1,6 M\$ de dollars ont été traitées.

PARC D'ENTREPRISES DE LA POINTE-SAINT-CHARLES (PEPSC)

Ancien dépotoir, le PEPSC fait l'objet de mesures importantes pour contrer la contamination. En collaboration avec les propriétaires du site, dont le MDDEP et les Ponts Jacques Cartier et Champlain, la Direction effectue des recherches pour l'enlèvement des hydrocarbures en phase flottante et supervise un projet expérimental de réhabilitation de l'eau souterraine par la phytotechnologie, mené par l'Institut de recherche en biologie végétale.



Projet de traitement de l'eau souterraine du PEPSC par phytoremédiation (saules)

L'EXPERTISE, ÇA SE PARTAGE !

Avec la Ville de Montréal. Soutien aux arrondissements et aux services centraux; soutien à la Direction des travaux publics lors d'opérations cadastrales (acquisition de rues) ou de l'élaboration de protocoles d'ententes touchant les infrastructures.

Avec la Belgique. Conférences et visites de terrains contaminés avec les représentants de la Société publique d'aide à la qualité de l'environnement de la Région wallonne et échange avec l'Institut bruxellois pour la gestion de l'environnement.

Avec la France. Présentations des programmes Revi-Sols et ClimatSol aux représentants de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie de France.

PROTECTION DES SOLS DU DOMAINE PUBLIC

Depuis 2010, une nouvelle procédure exige que le pollueur d'un terrain public s'engage à financer la décontamination lorsque la Ville de Montréal y effectuera des travaux. Depuis, sept pollueurs, principalement des sociétés pétrolières, se sont engagés à assumer la réhabilitation des sols contaminés par leur activité polluante.

PARTAGE DE L'INFORMATION

SITE INTRANET. Pour donner suite aux recommandations du rapport du vérificateur, un nouveau site intranet présente des renseignements aux employés et partenaires internes de la Ville sur la gestion des sols contaminés ainsi que la délivrance de permis de construction ou de lotissement.

CAHIER DES CHARGES. Dans le cadre de l'harmonisation des devis de la Ville, le nouveau cahier des charges traitant de la gestion des sols contaminés et de la réhabilitation environnementale est complété et fera éventuellement partie intégrante de tous les appels d'offres de la Ville.

Une chaude lutte contre les changements climatiques

L'atténuation des changements climatiques passe d'abord par la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES), un objectif que la Direction suit de près.

PROGRAMME CLIMAT MUNICIPALITÉS

Dans le cadre de ce programme du MDDEP, la Ville de Montréal s'est engagée à mettre à jour des inventaires des GES, à proposer un plan de réduction des émissions et à élaborer un plan d'adaptation aux changements climatiques pour l'agglomération de Montréal. La Direction a également fait l'essai d'une nouvelle application informatique, conçue par la Direction des systèmes d'information, pour faciliter la mise à jour de l'inventaire des émissions de l'agglomération et a poursuivi la préparation de l'inventaire 2009 des émissions de la collectivité montréalaise.

FONDS ÉNERGIE

Le Fonds Énergie facilite l'implantation de mesures de réduction des GES dans les bâtiments municipaux en octroyant des prêts sans intérêts aux initiatives d'efficacité énergétique. Depuis sa création en 2008, 11 projets, dont 2 en 2011, se sont partagés 2,9 millions de dollars et ont entraîné des économies annuelles d'énergie d'environ 500 000 dollars et une réduction des émissions de GES de près de 1 300 tonnes éq. CO₂. Ce programme ne passe pas inaperçu, puisqu'il a été récompensé de nouveau cette année. La Fédération canadienne des municipalités lui a remis le Prix des collectivités durables dans la catégorie « Énergie ».



Événement « En ville sans ma voiture », Le Sud-Ouest

L'EXPERTISE, ÇA SE PARTAGE !

Avec le gouvernement du Québec. Commentaires sur le projet de règlement précisant les méthodes de calcul et les règles du système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de GES (marché du carbone). Le règlement a été adopté en décembre 2011.

Avec la Société de transport de Montréal (STM). Commentaires sur le Plan stratégique 2020 de la STM, en collaboration avec le Bureau du Plan, responsable de réaliser le nouveau Plan d'urbanisme de Montréal. L'augmentation de la part modale du transport collectif, combinée aux efforts d'électrification du réseau, contribuera à réduire les émissions de GES dans la collectivité montréalaise.

Avec le MDDEP. Commentaires sur les mesures de réduction des émissions de GES présentées dans le Plan d'action sur les changements climatiques 2013-2020. Comme ces mesures concernent l'aménagement du territoire, les matières résiduelles, les bâtiments et le transport, elles touchent directement la Ville de Montréal.

Avec le consortium Ouranos. Participation à la réalisation d'études sur l'adaptation aux changements climatiques en milieu urbain.

La Direction a reçu une aide financière de 1,9 M\$ du MDDEP pour réaliser l'inventaire des GES de l'agglomération et proposer des plans d'action.



Les 3R-V en action

La gestion des matières résiduelles est un enjeu environnemental majeur. C'est pourquoi de nombreuses actions sont réalisées chaque année pour favoriser les 3R-V (réduction à la source, réemploi, recyclage et valorisation) et réduire la quantité de déchets acheminés vers les lieux d'enfouissement.

À mi-parcours,
40 des 49 actions
prévues au
Plan directeur
de gestion
des matières
résiduelles de
l'agglomération
de Montréal
2010-2014 ont
été amorcées,
comme en
témoigne le
Bilan 2009-2011.

MATIÈRES RECYCLABLES

OUVERTURE DE L'ÉCOCENTRE LASALLE. Ce septième écocentre a ouvert ses portes le 1^{er} septembre 2011. Dans une optique de développement durable, plusieurs technologies de pointe ont été ajoutées (toit vert, panneaux solaires, géothermie, éoliennes, etc.). Cet aménagement vise l'obtention d'une certification LEED® de niveau Or.



GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES EN BREF

- 168 975 tonnes de matières recyclées
- Diminution de 5 % de la quantité d'ordures ménagères collectées porte-à-porte
- 3 346 tonnes de résidus domestiques dangereux récupérés
- 1 453 tonnes de produits électroniques récupérés (46,4 % de téléviseurs et 17,9 % d'écrans), soit 36,6 % de plus qu'en 2010
- 40 000 tonnes de résidus organiques compostées
- Plus de 1 600 tonnes de compost distribuées à quelque 9 700 citoyens

DES BACS POUR LES MONTRÉALAIS. Pour la deuxième année, 95 000 nouveaux logements de 9 arrondissements de Montréal ont reçu leur nouveau bac roulant, qui a maintenant été implanté dans tous les arrondissements où le bâti urbain le permet.

Pour les endroits où l'utilisation du bac roulant n'est pas possible, un nouveau bac de 67 litres est en voie de conception en collaboration avec le Laboratoire design et proximité de l'École de design de l'UQAM et l'entreprise IPL. En 2011, les premiers moulages ont été testés et des ajustements ont été apportés au bac. Ce nouvel outil de collecte permettra de recueillir davantage de matières recyclables que l'ancien bac vert de 64 litres et améliorera la propreté de la voie publique grâce à son couvercle.



MATIÈRES ORGANIQUES

COMPOSTAGE DE RÉSIDUS ALIMENTAIRES. De nouveaux secteurs des arrondissements de Verdun, du Plateau Mont-Royal et de Rosemont–La Petite-Patrie collectent maintenant les résidus alimentaires. Ils s'ajoutent aux villes liées participantes de Côte-Saint-Luc, de Dorval, de Pointe-Claire et de Westmount déjà desservies par le contrat de compostage des résidus (alimentaires et verts).

IMPLANTATION DE CENTRES DE TRAITEMENT DES MATIÈRES ORGANIQUES. Afin de recycler un maximum de matières organiques et ainsi les détourner de l'enfouissement, l'agglomération de Montréal entend construire cinq centres de traitement sur son territoire :

- un centre de compostage dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension ;
- un centre de biométhanisation dans l'arrondissement de LaSalle ;
- un centre de compostage dans l'arrondissement de Saint-Laurent ;
- un centre de biométhanisation et un centre-pilote de prétraitement des ordures ménagères dans la ville liée de Montréal-Est.

En 2011, l'Office de consultation publique de Montréal a mené une consultation sur la modification des règlements de zonage préalables à la construction de ces infrastructures, comme le prévoit le Plan directeur 2010-2014. Au total, 36 mémoires ont été déposés ou présentés, et plus de 500 personnes ont assisté ou participé à la consultation publique. Le rapport de l'Office de consultation publique de Montréal, qui sera déposé en 2012, permettra de valider certaines décisions dans le cadre de ce projet.

Par ailleurs, quatre études ont été confiées à des firmes externes afin de recueillir les données nécessaires à la mise en œuvre des infrastructures de compostage. Elles portaient sur la caractérisation des matières organiques de la Ville de Montréal, le potentiel des matières organiques provenant des

secteurs industriel, commercial et institutionnel dans les centres de traitement de l'agglomération, les marchés potentiels pour le compost qui sera produit par les centres de traitement des matières organiques de l'agglomération de Montréal et les coûts de l'implantation et de l'exploitation des infrastructures.

RÉEMPLOI

RÉCUPÉRATION DE VÊTEMENTS DANS LES ÉCOCENTRES.

Un nouveau type de cloche semi-enfouie destinée à la récupération des vêtements a été expérimentée avec succès à l'écocentre Saint-Michel, puis installée dans les six autres écocentres. Cette cloche permet de remplacer les opérations manuelles de collecte par des opérations mécaniques.



CONSOLIDATION DES MÉCANISMES PROPRES AU

RÉEMPLOI. La vente de matériaux de construction et de rénovation usagés se limite maintenant à l'écocentre LaSalle. Dans les autres écocentres, les centres du réemploi servent strictement au dépôt d'articles. L'écoulement et la vente se font à l'extérieur des écocentres par des entreprises spécialisées dans le réemploi.

De nouveaux secteurs des arrondissements de Verdun, du Plateau Mont-Royal et de Rosemont–La Petite-Patrie collectent maintenant les résidus alimentaires.



RÉHABILITATION DU CESM

Le Complexe environnemental de Saint-Michel (CESM) occupe quelque 192 hectares au cœur de l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension. Ce site, qui abritait autrefois la carrière Miron, a été converti en 1968 en un gigantesque site d'enfouissement de déchets de plus de 70 hectares. Aujourd'hui, il est en voie de devenir le deuxième plus grand espace vert de Montréal, après le parc du Mont-Royal.

- **Recouvrement et transformation en parc urbain.** Au total, 119 326 m³ de matériaux (roc, béton, sable, terre et compost) ont été mis en place, ce qui représente 89 % de l'objectif initial de 2011. En fait de superficie, ce sont 51 hectares sur 72, ou 71 %, qui sont maintenant complétés.
- **Captage de biogaz et récupération de méthane.** Le méthane produit lors de la décomposition des matières organiques est converti en électricité et en vapeur utilisées pour chauffer des bâtiments connexes au CESM. En 2011, la poursuite de la réfection du réseau de captage a permis de soutirer 72 millions de mètres cubes de biogaz de la masse de déchets, ce qui correspond à une réduction d'émissions de gaz à effet de serre de 369 700 tonnes éq. CO₂. La concentration moyenne de méthane est passée à 37,5 %, soit une hausse de 7,7 % par rapport à 2010.

L'EXPERTISE, ÇA SE PARTAGE !

Avec la Communauté métropolitaine de Montréal lors des rencontres de la Table d'échanges techniques sur la gestion des matières résiduelles.

Avec les partenaires de l'agglomération de Montréal lors de rencontres d'information et d'échanges sur le Plan directeur de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal 2010-2014 en vue de favoriser la cohérence des interventions.

Avec la Ville de Quito en Équateur pour trouver des moyens d'améliorer les pratiques opérationnelles du lieu d'enfouissement de Quito.

À LA DIVISION DE L'EXPERTISE TECHNIQUE

- Plus de 170 résultats d'analyses liées au suivi environnemental du lieu d'enfouissement du CESM et à la caractérisation complète de l'air.
- Étude sur les odeurs pouvant être émises par les futures installations de biométhanisation et de compostage des matières résiduelles et leur conformité aux exigences du *Règlement 90* (municipal) en vue de la consultation de l'Office de consultation publique de Montréal.

Cet ambitieux projet de réhabilitation environnementale devrait se conclure en 2020 par l'aménagement du deuxième plus grand parc urbain à Montréal.



La sécurité des aliments à la loupe

L'équipe d'inspection des aliments a la responsabilité d'assurer l'hygiène et la salubrité des établissements alimentaires situés sur le territoire de l'agglomération montréalaise. Elle veille à ce qu'ils se conforment aux lois applicables au domaine alimentaire et à ce que les aliments offerts ne présentent aucun risque pour la santé des consommateurs.

RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE AVEC LE MAPAQ

La Ville doit s'assurer que toute nourriture destinée à la consommation respecte les lois et règlements des gouvernements provincial et fédéral en vertu d'un mandat du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ), qui assure le financement complet des activités d'inspection de la Ville. Cette entente a été reconduite pour les années 2010 à 2012, et le financement a augmenté de 13,6 % en 2011 et 2012.

L'EXPERTISE, ÇA SE PARTAGE !

Avec les étudiants de niveau collégial lors de 9 sessions d'information sur les activités d'inspection et le travail d'inspecteur en alimentation offertes à près de 200 étudiants.

Avec la Direction de la santé publique de l'Agence de santé et des services sociaux de Montréal. Deux présentations en prévention et contrôle des toxi-infections alimentaires ont été données aux médecins stagiaires en prévention des infections.

À LA DIVISION DE L'EXPERTISE TECHNIQUE

- Plus de 18 000 analyses microbiologiques et chimiques
- Obtention de la certification ISO 17025-2005 (*Exigences générales concernant la compétence des laboratoires d'étalonnages et d'essais*) requise dans le cadre de l'entente avec le MAPAQ



ACTIVITÉS RÉALISÉES

- **10 380 inspections** dans des établissements de transformation, de distribution, d'entreposage, de restauration et de vente au détail d'aliments et dans les installations alimentaires temporaires lors de quelque 70 événements publics.
- **2 121 infractions à la réglementation**
 - » 1 368 avis d'infraction
 - » 214 poursuites judiciaires
 - » Fermeture complète ou partielle de 49 établissements pour une période d'au plus 5 jours
- **1 839 plaintes** traitées, dont 382 déclarations de toxi-infections alimentaires ou d'allergies impliquant 1 370 personnes. Le délai de réponse a été de moins de 24 h dans plus de 96 % des cas ayant un lien direct avec la santé.
- **131 dossiers de rappels traités (rappels d'aliments et enquêtes associées)** nécessitant 311 inspections et 425 appels téléphoniques
- **27 enquêtes** nécessitant 51 inspections menées à la demande du MAPAQ ou de l'ACIA
- **92 inspections** de vérification de la conformité de l'étiquetage des produits emballés par les détaillants ou des déclarations dans les menus, affiches ou autres documents mis à la disposition du public

Les établissements qui refusent de se conformer à un avis d'infraction sont traduits devant les tribunaux où ils sont passibles d'une amende. En 2011, les amendes imposées ont généré des recettes de 340 620 \$.



Un nouveau mode d'administration

À la suite d'une réorganisation des activités de soutien administratif de la Ville de Montréal, la division administration a revu sa mission.

Organise et coordonne les activités administratives et opérationnelles tout en mettant à profit son expertise-conseil au profit des autres divisions.

DES INTERVENTIONS STRATÉGIQUES

La division du contrôle et du soutien à la direction a été créée afin de faciliter le processus décisionnel et les interventions de la Direction et de ses divisions. Dans cet esprit, elle voit à l'organisation et à la coordination des activités administratives et opérationnelles tout en mettant à profit son expertise-conseil dans les domaines suivants :

COMMUNICATION. En 2011, la division a élaboré le plan d'action des activités de communication de la Direction et apporté son soutien aux divisions. Elle a également exploré l'utilisation des réseaux sociaux pour certaines activités.

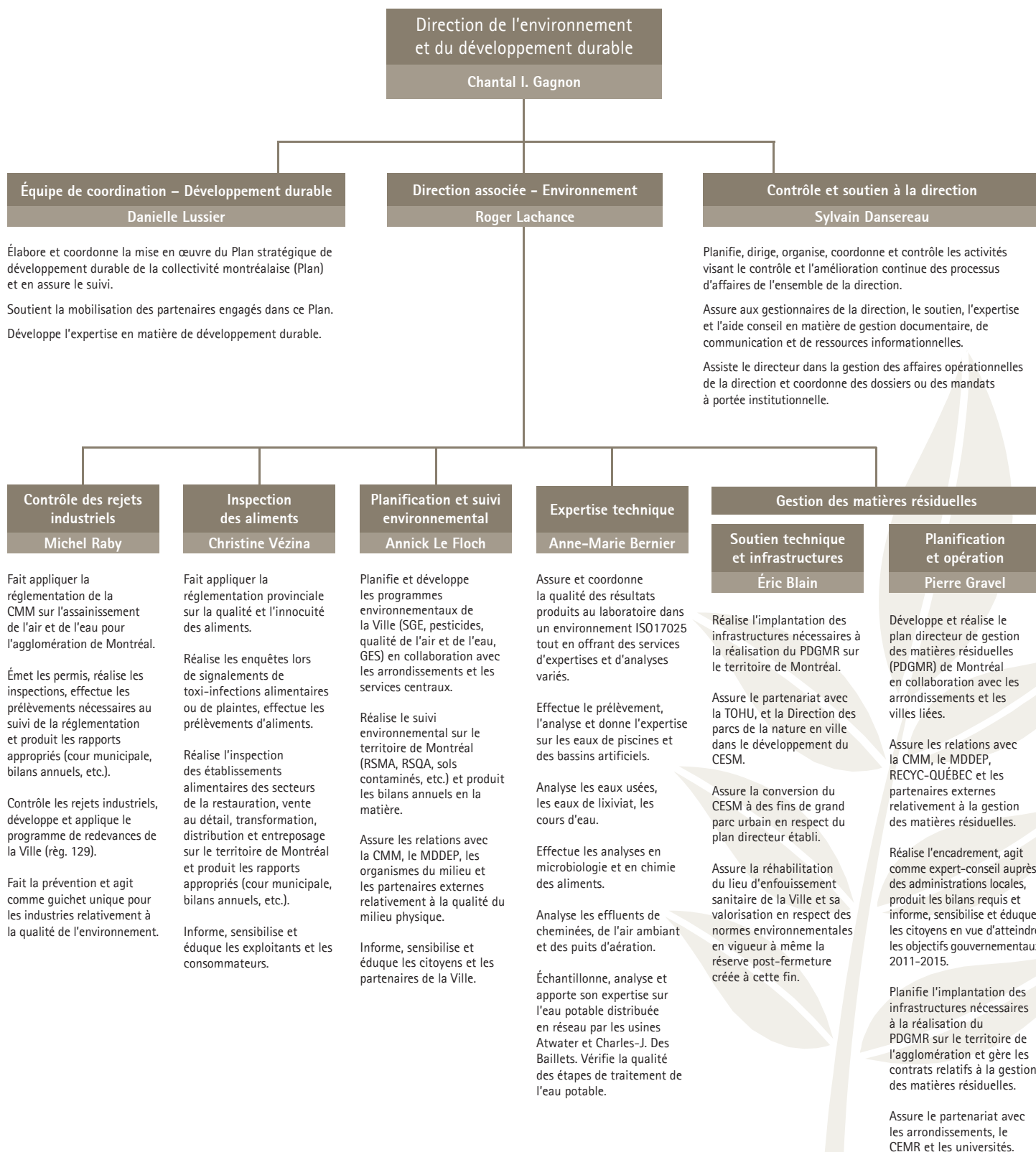
GESTION DES RESSOURCES INFORMATIONNELLES. En plus de fournir une expertise pour la gestion documentaire des fichiers électroniques, la division s'est occupée de la mise à jour des contenus des sites « Environnement » et « Développement durable » du portail Internet de la Ville de Montréal et de l'application informatique sur la gestion des activités en environnement.

GESTION DES RESSOURCES DOCUMENTAIRES. Cette année, la division a mené à bien le diagnostic sur la gestion documentaire (papier et électronique), élaboré un plan de classification pour l'ensemble de la Direction et préparé un calendrier de conservation des documents.



CONTRÔLE ET AMÉLIORATION DES PROCESSUS D'AFFAIRES. Afin d'optimiser les façons de faire, la division a entrepris un examen de la structure de soutien aux activités. Elle a également assuré un contrôle de la qualité et de la conformité des dossiers délégués et des dossiers décisionnels qui devaient être approuvés par les instances supérieures.

L'organigramme 2011



POUR PORTER PLAINTÉ EN CE QUI A TRAIT À LA QUALITÉ DE L'AIR, DE L'EAU OU D'ALIMENTS

Toute personne ayant été témoin d'actes ou de pratiques contrevenant aux règlements en vigueur sur le territoire montréalais à propos de la qualité de l'air et de l'eau peut porter plainte en communiquant par téléphone avec la Division du contrôle des rejets industriels, au 514 280-4330.

Toute personne s'étant trouvée indisposée à la suite de l'ingestion d'aliments ou ayant été témoin de pratiques ou de conditions d'insalubrité dans un établissement alimentaire est invitée à communiquer avec la Division de l'inspection des aliments en téléphonant au 514 280-4300 ou en formulant une plainte à l'adresse [ville.montreal.qc.ca/inspectiondesaliments].

PRODUCTION

Direction de l'environnement et du développement durable
Service des infrastructures, du transport et de l'environnement

INTÉGRATION DES BILANS

Nathalie Boulanger, C'est-à-dire inc.
Karine Bélisle, Direction de l'environnement et du développement durable

MONTAGE GRAPHIQUE

Rachel Mallet, Direction de l'environnement et du développement durable

PHOTOGRAPHIES

Ville de Montréal

DÉPÔT LÉGAL

4^e trimestre 2012
Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2012
Bibliothèque et Archives Canada, 2012
ISSN : 1923-760X (en ligne)